

Personnel enseignant.—Le tableau 11 fait voir l'évolution du personnel enseignant des universités depuis 1955.

11.—Personnel enseignant de plein temps des universités et collèges, années scolaires terminées en 1955-1964

NOTA.—À compter de 1957, les chiffres sont des estimations fondées sur les rapports d'institutions qui comptent environ 50 p. 100 des inscriptions totales. Les chiffres de toutes les années comprennent certains préposés aux recherches ainsi que des chargés de cours et des adjoints juniors et occasionnels.

Année scolaire terminée	Professeurs	Année scolaire terminée	Professeurs
1955.....	6,474	1960.....	9,200
1956.....	6,719	1961.....	9,755
1957.....	7,000	1962.....	10,540
1958.....	7,500	1963.....	11,670
1959.....	8,200	1964.....	12,940

Le tableau 12 indique, selon le rang et par région, la médiane des traitements versés au personnel de 17 grandes universités en 1963-1964.

12.—Traitement médian des professeurs de 17 universités, année scolaire 1963-1964

NOTA.—*Ouest*: Universités Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique; *Centre*: Universités Bishop's, McGill, Queen's, Toronto, Collège Victoria, Collège Trinity, Université McMaster, Université Western Ontario; *Atlantique*: Universités Acadia, Dalhousie, Saint-François-Xavier, Mount Allison et Nouveau-Brunswick.

Rang professoral	Région				Personnel nombre
	Provinces de l'Atlantique	Provinces centrales	Provinces de l'Ouest	Total	
	\$	\$	\$	\$	
Doyens.....	13,125	17,625	16,225	16,125	109
Titulaires.....	11,150	13,977	13,373	13,457	1,169
Agrégés.....	8,828	10,223	10,224	10,113	1,450
Adjoints.....	7,254	8,150	7,985	8,002	1,796
Chargés de cours.....	6,069	6,534	6,400	6,421	1,030
Total.....	7,919	9,451	9,050	9,103	5,567¹

¹ Comprend 13 professeurs non classés et non répartis ci-dessus.

Finances.—Le tableau 13 donne la statistique chronologique des finances des universités canadiennes pour une période de dix ans. Depuis 1952, plus de la moitié de leurs revenus était sous forme de subventions gouvernementales et une très petite somme provenait des conseils municipaux. Depuis l'année scolaire 1951-1952, le gouvernement fédéral verse aux universités des subventions de fonctionnement. Au début, ces subventions étaient de 50c. par habitant dans chaque province et la quote-part des institutions